

DECISION N°14/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la Vendée
Arrondissement de FONTENAY-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges

DECISION DE LA PRESIDENTE

**FOURNITURES POUR L'IMPRESSION DES SUPPORTS DE COMMUNICATION DU CENTRE
CULTUREL L'ECHIQUIER**

La Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges,

Vu l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n° CC04062003 du 04 juin 2020 portant élection de la Présidente de la Communauté de communes,

Vu le 1.10 de la délibération n° CC30052303 du Conseil de communauté du 30 mai 2023 relative aux délégations d'attributions confiées à la Présidente par le Conseil communautaire en application de l'article L.5211-10 CGCT « Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 90 000 € HT, ainsi que leurs avenants inférieurs à 10% pour les fournitures et les services et leurs avenants inférieurs à 15% pour les travaux, conclure et signer toute convention de groupement de commandes »,

Vu la procédure des dispositions passées en application de l'article R.2123-1- Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique

CONSIDERANT la nécessité de passer un marché pour des prestations de fournitures pour l'impression des supports de communication du centre culturel "L'Echiquier"

DECIDE

ARTICLE 1^{ER} : De signer le marché suivant le 10 juillet 2024

Objet du marché : Fournitures pour l'impression des supports de communication du Centre Culturel "L'Echiquier"

- Lot n°1: Impression des supports de communication du centre culturel L'Echiquier « Cinéma »
- Lot n°2: Impression des supports de communication du centre culturel "L'Echiquier" « Espace Culturel »

ARTICLE 2 : D'attribuer le marché à l'entreprise suivante :

Titulaire : Luçon Imprim'Offset
ZI la Belle Vie
9 rue des Blés d'Or
BP 146
85400 LUCON

Envoyé en préfecture le 18/07/2024

Reçu en préfecture le 18/07/2024

Publié le

ID : 085-248500464-20240710-DECISION_14-AU

CCPP 2024
SLO

Montant

- Lot n°1 : Montant HT 14 863€
- Lot n°2 : Montant HT 9 408€

Fait à POUZAUGES, le 10 juillet 2024

La Présidente

Bérangère SOULARD

Signé électroniquement par :
Bérangère Soulard
Date de signature : 18/07/2024
Qualité : Présidente de la CC Pays
de Pouzauges

Cette décision est rendue exécutoire par :

- transmission en Préfecture
- information à l'ensemble des élus du conseil communautaire
- mise en ligne sur le site internet de la Communauté de Communes

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'Île Gloriette - 44000 NANTES - Tél. : 02.40.99.46.00.) dans un délai de deux mois à compter de sa notification et / ou de sa publication conformément à l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative.